

M. MULOCK : Je croyais qu'il serait conforme aux règlements, lorsque nous siégeons en comité des voies et moyens, d'indiquer les changements au tarif.

M. BOWELL : Mais il n'y en a pas d'indiqués.

PRÉSIDENT : Je crois que l'honorable député trouvera une autre occasion de traiter ce sujet.

M. MULOCK : J'espérais que le ministre annoncerait quelque chose au sujet de cette importante question, mais j'essaierai de trouver une autre occasion pour la traiter.

La motion est adoptée.

Résolu, que pour payer les subsides votés à Sa Majesté pour l'exercice clos le 30 juin 1890, la somme de \$25,843,375 93 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du Canada.—(M. Foster.)

La motion est adoptée.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : L'honorable ministre se propose-t-il de renouveler dans le présent bill le pouvoir d'emprunter ? Est-ce là le seul bill qu'il a l'intention de faire passer ?

M. FOSTER : Oui.

Les résolutions sont rapportées et adoptées.

BILL DES SUBSIDES.

M. FOSTER : Je propose qu'il me soit permis de déposer le bill (N^o 147) accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent requises pour défrayer certaines dépenses du service public pendant les exercices clos respectivement le 30 juin 1889, et le 30 juin 1890, et pour d'autres fins relatives au service public.

La motion est adoptée, et le bill lu une troisième fois, et adopté.

SUBVENTIONS EN TERRES AUX CHEMINS DE FER.

La chambre se forme en comité pour étudier la résolution autorisant l'octroi de subventions en terres à certaines compagnies de chemins de fer.—(M. Dewdney.)

(En comité.)

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Avant que nous commençons la discussion, je dirai que nous avons ici un exemple passablement frappant de quelques unes des choses sur lesquelles mon honorable ami qui siège à côté de moi a appelé l'attention. On va nous demander par ces résolutions de donner 5,000,000 à 6,000,000 d'acres de terres à diverses compagnies de chemins de fer ; c'est-à-dire que 24 heures avant la prorogation nous allons donner à quelques particuliers le contrôle et la propriété absolus d'un territoire égal à un tiers environ de toute la partie cultivée d'Ontario, si mes calculs sont exacts, environ 8,000 à 10,000 milles carrés. Nous allons discuter cela en une heure ou deux, probablement, en présence de 50 députés, sur une chambre de 215 membres. Je suis porté à croire que le pays va voir cela d'un très mauvais œil. Il me semble que des octrois énormes comme celui-ci, embrassant un territoire presque aussi vaste qu'une province, égal en étendue à une douzaine de nos plus grandes circonscriptions électorales, il me semble, dis-je, qu'en conscience ces questions devraient être discutées à une période beaucoup moins avancée de la session. Le principe a été de mal en pis, mais nous nous attendons ici à proroger les chambres avant six heures, et pendant ce temps nous devons délibérer gravement, obtenir toutes les informations nécessaires et disposer d'environ 10,000 milles carrés de terres. Indépendamment de cela, nous devrions recevoir des informations touchant les diverses personnes qui demandent ces subventions, et nous devrions savoir—et c'est là un point sur lequel j'ai appelé, hier, l'attention de l'honorable ministre—nous devrions savoir où nous en sommes pour ce qui regarde nos terres dans le Nord-Ouest.

M. MULOCK.

Nous avons, en diverses occasions, accordé des subventions qui doivent représenter 40,000,000 à 50,000,000 d'acres, y compris notre octroi primitif au chemin de fer du Pacifique canadien. Considérant les terres qui ont été prises, et celles qui ont été dépeuplées, j'ai des doutes au sujet des terres qui nous appartiennent réellement dans la zone fertile généralement propre à la colonisation. Or, l'expérience des Etats-Unis a démontré que l'octroi de grandes étendues de terres aux compagnies de chemin de fer produit de grands abus. Entre autres choses, je ferai observer qu'à mon sens nous avons beaucoup plus besoin de grouper les colons dans le Nord-Ouest, et particulièrement dans la province du Manitoba, que d'éparpiller des colonies à de grandes distances les unes des autres. Je crois que nous avons perdu beaucoup faute d'avoir concentré les établissements, eu égard, en grande partie, à notre politique agraire. Or, avant de commencer à étudier ces subventions en détail, je désire savoir de l'honorable ministre s'il peut me dire quelle est, au Nord-Ouest, la quantité totale de terres qui a été accordée en subvention aux diverses compagnies de chemin de fer qu'à diverses époques nous avons subventionnées.

M. DEWDNEY : Nous avons subventionné douze différentes compagnies de chemin de fer, y compris celle du Pacifique canadien, à raison de 35,000,000 d'acres de terres, les présentes subventions non comprises.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Y comprise la quantité rachetée du chemin de fer du Pacifique canadien ?

M. DEWDNEY : Non ; ça ne comprend pas cela ; ce n'est que 18,000,000.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Nous proposons maintenant d'en accorder 5,000,000.

M. DEWDNEY : Environ 5,000,000. Ceci forme en tout à peu près 40,000,000.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : L'honorable ministre peut-il me dire quelle quantité de terres la compagnie du chemin de fer du Pacifique canadien a choisie et acceptée, et quelle quantité elle a encore à choisir ?

M. DEWDNEY : Je puis le dire approximativement, de mémoire. Elle a donné avis au ministère qu'elle avait choisi 7,000,000 à 8,000,000 d'acres dans la zone du chemin de fer proprement dit. Elle n'en a pas choisi plus que cela.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Dans ce cas, il lui en reste à choisir 10,000,000.

M. DEWDNEY : A peu près cette quantité.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Je ne présume pas que nous puissions nous attendre à un calcul exact ; mais depuis plusieurs années nous faisons une estimation de la quantité de terres que nous avons au Nord-Ouest. Le ministre peut-il nous donner une idée de l'étendue de terres arables que nous possédons selon lui, pour les fins de la colonisation au nord du parallèle 45 ? Je veux parler des parallèles de latitude entre Winnipeg et les Montagnes Rocheuses. Peut-il nous donner une idée de l'étendue de terres que nous possédons là ?

M. DEWDNEY : J'ai réfléchi à cela et j'ai fait un calcul, mais comme le voit l'honorable ministre, je ne saurais en garantir l'exactitude. J'estime que dans la zone fertile nous avons environ 300,000,000 de terres arables et à pâturages. Je déduirais de cela 30,000,000 pour les nappes d'eau et les terres de qualité inférieure.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : L'honorable ministre inclut naturellement dans ce chiffre toute la province du Manitoba ?

M. DEWDNEY : Dans les Territoires du Nord-Ouest et le Manitoba.